

**REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du mercredi 8 juillet 2026 à 9h à Paray-le-Monial**  
**au Centre associatif parodien**  
**Procès-verbal**

**Rappel ordre du jour :**

**Administration générale, finances et ressources humaines**

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 mai 2026 et du 5 mars 2026
- Vote des indemnités des élus
- Modification du RIFSEEP
- Vote du règlement budgétaire et financier
- Décision modificative n°1 : intégration des crédits de la part variable du contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME

**Schéma de cohérence territoriale**

- Désignation d'un délégué suppléant à la Fédération nationale des SCoT
- Attribution d'une délégation portant sur les avis SCoT au bureau

**Points sur les activités en cours par les vice-présidents**

**Projet de territoire**

\*\*\*\*\*

## Accueil des participants et lecture des pouvoirs

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME

| Titulaire            |   | Suppléant             |  |
|----------------------|---|-----------------------|--|
| LOTTE Dominique      | X | MENAGER Jean-Claude   |  |
| SEURE Pascal         | X | MENTION Clotilde      |  |
| ROLLIN Corinne       | X | FRIZOT Christine      |  |
| FORET Sébastien      | X | CHARRIER Corinne      |  |
| LAMBERT Marie Claude | X | BIDOLLET Corine       |  |
| DUCLoux Michel       | X | KULIK Elisabeth       |  |
| BONNEROT Christian   | X | LACROIX Jean-François |  |

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS

| Titulaire         |   | Suppléant         |  |
|-------------------|---|-------------------|--|
| CORDEIRO David    | X | PATTEEUW Bernard  |  |
| ANTARIEU François | X | LAPORTE Julien    |  |
| ZANETTO Dominique | X | MALLAT Christophe |  |

### COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

| Titulaire          |   | Suppléant       |  |
|--------------------|---|-----------------|--|
| DUMOULIN Stéphanie | X | BRUNET Cyrille  |  |
| DURIX Arnaud       | X | DEBIESSE Henri  |  |
| DEBARREIX Jérôme   | X | LORTON David    |  |
| BONIN Jean-Pierre  |   | ANGONIN Nicolas |  |
| PAPERIN Philippe   | X | AUCLAIR Gilles  |  |
| VAIZAND Grégory    |   | LAROCHE Daniel  |  |

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY

| Titulaire                 |   | Suppléant       |  |
|---------------------------|---|-----------------|--|
| DUCARRE Jean-Claude       | X | JULIEN Michel   |  |
| DAUMUR Bruno              | X | GOUDARD Sophie  |  |
| DOS SANTOS PENIDA Joachim | X | GARDIEN Gilbert |  |

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| Titulaire                      |   | Suppléant         |  | Titulaire                         |   | Suppléant              |  |
|--------------------------------|---|-------------------|--|-----------------------------------|---|------------------------|--|
| ACCARY André                   | X | TRAVELY Michel    |  | PONSOT Elisabeth                  | X | DEPERNON Jacques       |  |
| BEME David                     |   | DUCROISET Magali  |  | PAGES Patrick                     |   | GUYOT DE CAILA Mathieu |  |
| BERTHIER Pierre                | X | PETIT Jean-Michel |  | BORDAT Georges<br>(arrivé à 9h20) | X | GUYOT DE CAILA Philip  |  |
| GENET Fabien<br>(départ 10h15) | X | GAGLIARDI Julien  |  | MICHEL Jean-Claude                | X | MANSON Laurent         |  |
| GORDAT Gérald                  | X | LORTON Nicolas    |  | ARNOUX Michel                     | X | CHARLES Fabrice        |  |
| NESME Jean-Marc                |   | REY Emmanuel      |  | BOUILLON Patrick                  | X | DEGRANGE Anne          |  |

**Excusés** : Jean-Pierre Bonin, Daniel Laroche,

**Pouvoirs** : Grégory Vaizand pouvoir à Stéphanie Dumoulin, Jean-Marc Nesme pouvoir à Dominique Lotte, David Bême pouvoir à Pierre Berthier, Fabien Genet à Gérald Gordat,

**Absents** : Patrick Pagès.

## Désignation du secrétaire de séance

**Elisabeth Ponsot** est désignée secrétaire de séance.

**Dominique Lotte** accueille les participants. Il remercie les élus présents. Il évoque les effets de la canicule, notamment sur les agriculteurs et les entreprises et les difficultés d'approvisionnement en eau. Il souhaite « un été pourri » avec de la pluie.

**ADMINISTRATION – Rapporteur : Dominique LOTTE**

**Ajout d'un point à l'ordre du jour**

---

**Le président** propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : motion pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : motion pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon.**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 21 mai 2026 et du 5 mars 2026**

---

**Le président** indique que le procès-verbal du 5 mars 2026 ayant été mis au vote par le président sortant lors de la séance du 21 mai, il convient de le soumettre à nouveau au vote par le président nouvellement élu.

Par conséquent, il propose au comité syndical d'approuver le relevé de décisions de la réunion du 5 mars 2026 et celui du 21 mai 2026.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le relevé de décisions de la réunion du 5 mars 2026 et celui du 21 mai 2026.**

**RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : Fabien Genet**

**Vote des indemnités des élus**

---

**Fabien Genet** explique qu'il appartient au comité syndical de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans les 3 mois suivant son installation dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'article L. 5211-12 du CGCT et calculées sur la base des éléments suivants :

- Le statut de la collectivité (commune, EPCI, syndicat mixte fermé...)
- L'indice brut terminal de la fonction publique de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- La strate démographique dans laquelle s'inscrit la collectivité (population totale).

Considérant que pour un syndicat mixte fermé dont la population totale est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants, les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 fixent l'indemnité maximale de président à 29,53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et l'indemnité maximale de vice-président à 11,81 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Sur avis du bureau,

**Fabien Genet** propos de fixer les indemnités à l'identique de ce qui se faisait sous le précédent mandat.

**Président au taux de 29,53 % (maximal)** soit 1 213,84 € brut par mois

**Vice-président (au nombre de 5) au taux de 11 % (taux maximal à 11,81 %)** soit 452,16 € brut par mois.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale. L'enveloppe indemnitaire globale est égale au montant total des indemnités maximales qui peuvent être octroyées au président et aux vice-présidents. Pour les vice-présidents, le calcul s'effectue à partir du nombre existant de vice-présidences effectivement exercées si celui-ci est inférieur au nombre théorique.

Suite à une demande sur le montant net des indemnités, il est précisé que ces dernières dépendent aussi du montant des autres indemnités perçues par les élus.

**Fabien Genet** soumet cette délibération au vote des membres du comité syndical.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

- **décide de fixer les indemnités de fonction du président à compter du caractère exécutoire de la délibération et des vice-présidents à compter du caractère exécutoire de l'arrêté de la mise en place des délégations, comme suit :**

**Taux appliqué de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique :**

**Président                    29,53 %**

**Vice-Présidents        11,00 %**

- **dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ces dépenses sont inscrits au budget principal 2026 et les suivants afférents à la durée du mandat,**
- **autorise le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

#### **Modification du RIFSEEP**

---

**Fabien Genet** explique qu'il convient d'intégrer, dans le groupe A3 du régime indemnitaire (RIFSEEP), le grade d'emploi d'attaché de conservation du patrimoine à la suite du recrutement du chef de projet du Pays d'art et d'histoire.

Dans le même-temps, conformément au décret n° 2024-641 du 27 juin 2024, il est proposé de maintenir pour partie l'IFSEE pour les agents placés en congé de longue maladie et grave maladie de la façon suivante.

En cas de congé de longue maladie et grave maladie : l'IFSE sera maintenue à hauteur de 33 % la première année et à hauteur de 60 % la deuxième et la troisième année.

Toutes les autres modalités d'application du RIFSEEP sont inchangées. Il est précisé que le Centre de Gestion a validé les évolutions, comme le prévoit la réglementation.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'intégration dans le groupe de fonction A3 du régime indemnitaire (RIFSEEP) le cadre d'emploi d'attaché de conservation du patrimoine (filiale culturelle) et de maintenir pour partie l'IFSEE pour les agents placés en congé de longue maladie et grave maladie de la façon suivante. En cas de congé de longue maladie et grave maladie : l'IFSE sera maintenue à hauteur de 33 % la première année, et à hauteur de 60 % la deuxième et la troisième année.**
- **Toutes les autres modalités d'application du RIFSEEP sont inchangées.**

## FINANCES – Rapporteur : Fabien Genet

### Vote du règlement budgétaire et financier (RBF)

---

*Le projet de règlement budgétaire et financier a été transmis aux élus par mail avec la note de synthèse.*

**Fabien Genet** explique qu'en vertu de l'article L.5217-10-8 du CGCT, l'adoption d'un RBF est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

En principe, l'adoption du RBF intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.

Le RBF a été adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2023, date de la mise en œuvre de la nomenclature M57, il avait été élaboré en concertation avec le conseiller aux décideurs locaux.

Quelques actualisations à la marge sont proposées et matérialisées en rouge dans le document concernant :

- point 1.5 Compte Financier Unique (CFU),
- point 2.3 enregistrement des factures : passage à la facturation électronique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- point 2.7 la gestion de la dette
- point 2.8 la gestion de la trésorerie

Le projet de règlement, joint en annexe, est soumis à l'assemblée pour adoption.

***Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le projet de règlement budgétaire et financier tel que présenté.***

### Décision modificative n°1 : intégration des crédits de la part variable du contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME

---

**Fabien Genet** rappelle que, signé en 2024, le COT a pour objectif la mise en œuvre d'actions concrètes en réponses aux ambitions exprimées dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (dont les enjeux ont été traduits du SCoT). Elaboré pour un financement total de 350 000€ et signé par le PETR, il engage un partenariat avec l'ensemble des communautés de communes (les 3 du Brionnais formant un seul et même groupement) qui doivent réaliser des plans d'actions selon deux référentiels de progression.

Une **première phase** d'audits a pris fin début 2026 et s'est soldée par deux premiers versements de part fixe pour un montant total **75 000 €**.

La **phase 2** (l'opérationnelle) prévoit un versement variable sur atteinte des objectifs. Cette dernière comprend deux étapes intermédiaires annuelles ouvrant droit chacune à un acompte de 26 250 € en 2026 puis en 2027, qui seront répartis à l'ensemble des communautés de communes selon une clé prédéfinie dans l'annexe technique de la convention.

Compte-tenu de ces éléments, une décision modificative doit être prise afin d'intégrer cette opération qui n'a pas d'incidence financière pour le PETR dans la mesure où la subvention encaissée est ensuite intégralement reversée aux communautés de communes.

**Décisions modificatives - PETR PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS - 2026**  
**DM 1 - ACOMPTE 1 PART VARIABLE CONTRAT COT**

**FONCTIONNEMENT**

| <b>Dépenses</b>                                |                 | <b>Recettes</b>                         |                 |
|------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|-----------------|
| <i>Article(Chap)</i>                           | <i>Montant</i>  | <i>Article(Chap)</i>                    | <i>Montant</i>  |
| 657351 (65) : Subv. fonct. GFP de rattachement | 26 250 €        | 74718 (74) : Autres participations Etat | 26 250 €        |
| <b>Total dépenses :</b>                        | <b>26 250 €</b> | <b>Total recettes :</b>                 | <b>26 250 €</b> |

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 au budget portant sur l'intégration des crédits de la part variable du contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME**

**Le président** interroge sur l'état d'engagement des actions dans les communautés de communes. Il indique que des choses ont déjà été engagées au niveau de la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme, dans le cadre du PAT et du PCAET.

**Stéphanie Dumoulin** indique le COT avance du côté du Brionnais où les 3 communautés de communes sont dans la phase de préparation des actions. Des grands axes de travail ont été fixés et le travail à réaliser a été précisé. La démarche avance bien.

**Le président** ajoute qu'il a une très bonne nouvelle sur le plan financier. L'association AR2S qui a été dissoute ce printemps va faire une dévolution à plusieurs structures, parmi lesquelles le PETR, qui devrait bénéficier d'une subvention de 193 000 €. Le liquidateur nous a informé de la chose. Compte-tenu de la situation que l'on connaît, il a demandé à la directrice d'étudier la possibilité de climatiser les locaux du PETR, sur cette subvention, afin de prendre soin de la santé des agents. Des devis sont en cours. Le sujet sera abordé ultérieurement.

**La directrice** ajoute que les actions du COT se répartissent entre celles à réaliser par les communautés de communes à leur niveau et celles à réaliser collectivement à l'échelle du PETR. Le travail sur ces dernières avance bien. Le versement par l'ADEME des subventions attendues sera conditionné à l'atteinte des objectifs.

**Schéma de cohérence territoriale – Rapporteur : David Cordeiro**

**Désignation d'un délégué suppléant à la Fédération nationale des SCoT**

**David Cordeiro** explique qu'en tant que porteur d'un SCoT, le PETR adhère à la Fédération nationale des SCoT. Par courrier réceptionné après la séance du comité syndical du 21 mai 2026, la fédération nationale des SCoT demande de désigner en plus du délégué titulaire (David Cordeiro) un délégué suppléant.

**Le président** sollicite les membres du comité syndical. Aucun ne se portant candidat, il propose que Jean-Claude Ducarre siège comme délégué suppléant à la Fédération nationale des SCoT.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne Jean-Claude Ducarre comme délégué suppléant à la Fédération nationale des SCoT.**

## **Attribution d'une délégation portant sur les avis SCoT au bureau**

---

**Le vice-président** explique que le PETR est régulièrement sollicité pour rendre des avis sur la compatibilité de projets avec le SCoT. Ces avis doivent être rendus dans les délais qui, souvent, sont très courts. Il n'est pas toujours possible de réunir le comité syndical dans les délais impartis. C'est pourquoi, il est donc proposé une solution destinée à faciliter le travail des élus et des services tout en respectant les délais. Le processus serait le suivant :

- Le vice-président prépare l'avis avec les services.
- Il le soumet aux membres du bureau du PETR qui examinent la proposition, en débattent et rendent l'avis.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, applicable aux syndicats mixtes fermés,

Considérant la fréquence des consultations du PETR dans le cadre des procédures d'urbanisme, d'aménagement (y compris commercial) ;

Considérant la nécessité d'assurer la réactivité de l'établissement dans les délais impartis pour l'émission des avis ;

Il est proposé au comité de déléguer les attributions relevant des sujets afférents à l'urbanisme comme suit :

### **Délégation au Bureau**

Le Comité syndical délègue au Bureau, pour la durée du mandat en cours, l'exercice de la compétence consistant à émettre, au nom de l'établissement public porteur du SCoT, les avis, observations et recommandations sollicités dans le cadre :

- des procédures d'élaboration, de révision, de modification ou de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;
- des demandes d'avis en qualité de personne publique associée ou consultée ;
- des procédures d'aménagement, d'urbanisme commercial ou de planification territoriale pour lesquelles l'établissement est appelé à se prononcer ;
- de toute consultation prévue par le Code de l'urbanisme ou les textes en vigueur relevant du champ de compétence du SCoT (dont les avis sur les permis de construire concernant les énergies renouvelables).

Le Bureau rend compte au Comité syndical des avis émis au titre de la présente délégation.

### **Délégation au Président**

Le Comité syndical délègue au Président l'émission des avis :

- lorsque le délai de réponse est incompatible avec une réunion du Bureau ;
- lorsqu'il s'agit d'avis conformes à une doctrine, une position ou une orientation préalablement approuvée par le Comité syndical ou le Bureau ;
- lorsqu'il s'agit d'avis favorables sans observation ou d'avis assortis d'observations techniques.

Le Président informe le Bureau et le Comité syndical des avis rendus dans le cadre de cette délégation lors de la plus proche réunion.

### **Limites de la délégation**

Sont exclus de la présente délégation et demeurent de la compétence du Comité syndical :

- les avis défavorables portant sur des projets ou documents présentant un enjeu majeur pour la mise en œuvre du SCoT ;
- les avis susceptibles d'engager significativement la position institutionnelle de l'établissement ;
- toute question que le Président ou le Bureau décideraient de renvoyer au Comité syndical.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré,*

- *approuve telles que présentées, les délégations des avis SCoT au Bureau et au Président pour la durée du mandat,*
- *rappelle que lors de chaque réunion du Comité syndical le Président rendra compte des attributions sur les avis SCoT exercés par lui-même et le bureau,*
- *autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à la présente délibération.*

**Points sur les activités en cours par les vice-présidents – Rapporteurs : André ACCARY, Stéphanie DUMOULIN, David CORDEIRO, Gérald GORDAT et Jean-Claude DUCARRE**

---

**Le président** rappelle qu'il souhaite avoir un nouveau projet de territoire avant la fin de l'année 2026. Un travail a été engagé en ce sens avec les vice-présidents, sur chacune des thématiques traitées par le PETR.

### Santé

**André Accary** fait un point sur les actions en matière de santé, sur ce qui est en cours et s'annonce dans les mois à venir. Il sera en mesure de fournir, fin août, une stratégie un peu différente qui permettra de travailler en coordination avec ce qui se fait au niveau du département, notamment en matière de démographie médicale.

**Le vice-président** rappelle ensuite les grands axes du Contrat local de santé.

Il ajoute qu'il s'agit de travailler sur l'attractivité des métiers de la santé, mais pas seulement. Dans le but de recruter des professionnels de santé, il faut penser aux conjoints. Il pense qu'il faut travailler à l'attractivité générale à l'échelle Pays.

Il évoque ensuite les actions menées au niveau du département.

Il conclut en disant qu'il est indispensable de répondre aux besoins des partenaires et d'entretenir les partenariats de sorte à bénéficier des financements.

**Elisabeth Ponsot** interroge sur l'accompagnement des jeunes qui ont fait leur formation à l'étranger. Comment les accompagner dans l'obtention de leurs équivalences ? Vers qui ces jeunes peuvent-ils s'orienter ? C'est un sujet à ne pas laisser de côté.

**André Accary** répond qu'un travail plus étroit avec le département est nécessaire, dans les axes qui ont été développés. Il s'agira aussi de développer une collaboration avec l'ordre des médecins.

**Dominique Lotte** ajoute que le dispositif porté par le département « CAP médecin 71 » offre toutes les dimensions de l'accompagnement en mobilisant les différents partenaires concernés : ordre des médecins, CPAM, ARS, CPTS. Il s'agit d'accompagner les professionnels dans toutes les dimensions de leur installation, y compris dans la reconnaissance de leur activité professionnelle. Le dispositif ne concerne pas seulement les médecins mais aussi les autres professionnels de santé.

### Tourisme, attractivité, Pays d'art et d'histoire

**Stéphanie Dumoulin** a commencé par faire un état des lieux des missions et des actions avec les agents, Marie Dury, sur le tourisme et l'attractivité, et Adrien Coutier, sur le Pays d'art et d'histoire. Sur la partie tourisme, l'idée est de voir quelle plus-value le Pays peut apporter, voir ce qui fait doublon, voir ce que l'on peut développer afin d'avoir une action bien déterminée sur certains sujets. Elle va rencontrer, avec Marie Dury, les offices du tourisme du Charolais-Brionnais durant l'été et leur soumettre un questionnaire.

**La vice-présidente** explique les activités du Pays d'art et d'histoire et le fonctionnement du CLEA 2026-2029. Un travail est fait avec les élèves, artistique et sur le patrimoine bâti. On éveille les élèves à la culture tout en leur faisant découvrir le patrimoine de leur commune. Trois écoles sont concernées chaque année. Le territoire est grand. Il s'agit de voir comment une fois le travail fait, celui-ci peut être dupliqué dans les autres écoles.

**La vice-présidente** ajoute qu'à la suite du départ de Thomas Burnet, un recrutement est en cours sur le poste d'assistant du Pays d'art et d'histoire.

Elle tiendra les élus informés sur les différents sujets.

**Pierre Berthier** interroge sur la rencontre avec les offices du tourisme et recommande d'inviter les élus.

**Stéphanie Dumoulin** confirme que les invitations ont été adressées aux élus et aux salariés des offices de tourisme. Un questionnaire leur sera envoyé en amont de la rencontre.

**Patrick Bouillon** interroge sur une éventuelle relance de la candidature UNESCO à horizon 2030.

**Stéphanie Dumoulin** répond que le sujet n'a pas été travaillé, ni réfléchi, ni acté entre les élus du bureau du PETR.

**Corinne Rollin** explique qu'elle œuvre, depuis 14 ans, à faire en sorte que la culture soit présente sur le territoire. Elle regrette que le CLEA ne bénéficie au territoire qu'une fois tous les 3 ans.

**Stéphanie Dumoulin** constate, elle aussi, que le dispositif reste trop limité et indique que l'idée est bien de voir comment le diffuser plus.

**Corinne Rollin** regrette de ne pas avoir pu assister au final du CLEA en raison de la désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales.

**Stéphanie Dumoulin** ajoute que le rendu final est très important, il crée de l'enthousiasme.

**David Cordeiro** rappelle que les collectivités fonctionnent selon un principe de subsidiarité. Ce qu'on fait à l'échelle du Pays, ce n'est pas suffisant, mais on peut le porter à différentes échelles. Le Pays vient en complément. Tout dépend de ce qu'on veut faire et à quelle échelle on veut faire. Le sujet est à discuter dans le cadre de notre projet de territoire.

**Corinne Rollin** a bien conscience qu'on ne peut pas tout faire, mais il est important d'avoir une réflexion sur le sujet d'autant que des communes sont volontaires de même que beaucoup d'enseignants. En limitant le CLEA à un territoire communautaire par an, on ne répond pas à toutes les demandes.

**Stéphanie Dumoulin** partage ce constat. Elle ajoute que le CLEA du Pays Charolais-Brionnais est un dispositif spécifique, qui allie le volet culturel et le volet patrimonial. Le dispositif est très complémentaire à ce que font les communes.

## Schéma de cohérence territoriale

**David Cordeiro** rappelle que les élus ont approuvé un SCoT à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais en 2014, sur la base d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). La stratégie de territoire et le projet de développement ont été déclinés à partir du PADD du SCoT. Ensuite, les PLUi se déclinent à partir du SCoT. La stratégie se modifie au cours du temps et quand il y a des évolutions réglementaires, en particulier avec l'évolution du SRADDET.

Le vice-président rappelle que le PETR doit mettre le SCoT en conformité avec le SRADDET. Le SCoT doit être révisé avant le 22 février 2027. La conséquence, si on ne le modifie pas, sera l'interdiction de construire dans les zones AU des PLUi. Il faut qu'on étudie comment faire cette modification simplifiée dans des délais si courts. Il a constaté, sur la modification du PLUi de la communauté de communes de Semur-en-Brionnais, que la modification du document a pris autant de temps que son élaboration. Le travail de modification ou de révision est aussi long que l'élaboration. Les collectivités sont tributaires des travaux parlementaires. On n'a pas de visibilité. Il suggère d'étudier avec les services de l'État, une modification simple. Un point est programmé le 16 juillet avec les services de l'État. Il est certain qu'on ne pourra pas tenir les délais. La question du financement se pose. Il espère faire au mieux. À partir du moment où on aura modifié le SCoT, on aura un an pour mettre en conformité nos PLUi. On y travaille et on vous tient au courant.

**François Antarieu** n'est pas à l'aise quand on parle de stratégie, car il constate qu'on demande aux élus d'appliquer des directives venues d'en haut. Est-ce qu'il ne faut pas faire à minima ?

**David Cordeiro** répond que la trajectoire ZAN nous oblige à réduire de 62 % nos consommations foncières.

**François Antarieu** défend l'idée qu'il faut se battre sur les données fausses du ZAN. Les données utilisées viennent de la fiscalité, elles n'ont pas été faites pour étudier la consommation foncière. Le combat est là plutôt que d'élaborer une stratégie qui de toute façon est imposée.

**David Cordeiro** concède que le calcul de l'artificialisation est faux en partie. Si vous n'êtes pas d'accord avec les chiffres du CEREMA, l'État dit : faites vous-mêmes le calcul. Cela demande des moyens importants. Réglementairement, on n'a pas le choix, il faut se mettre à jour.

**Dominique Lotte** conclut : l'un n'empêche pas l'autre, revendiquer et, en même temps, travailler sur la stratégie.

**Stéphanie Dumoulin** s'inquiète sur les OAP sur lesquelles on a positionné des lotissements. Si en 2027 le SCoT n'est pas modifié, comment on fait ?

David Cordeiro répond qu'on n'a pas de réponse concrète des services de l'État sur le sujet. Tous les SCoT de France sont concernés. Il a quelque espoir que le principe de réalité l'emporte.

## Urbanisme

**Jean-Claude Ducarre** explique que depuis le début de la mandature, un point a été fait avec Maud Baladier, Dominique Fayard et l'équipe d'urbanisme. Des réunions de travail très régulières ont été organisées. Il a beaucoup apprécié ces réunions. Il a découvert une équipe motivée, enthousiaste et qui a à cœur de traiter au mieux l'ensemble des dossiers. L'activité est très soutenue. Sur le premier semestre, nous avons enregistré une hausse de 22 % de l'activité par rapport au premier semestre 2025. Des points réguliers sont faits sur les dossiers qui posent des questions ou font l'objet d'une proposition de refus. C'est intéressant de pouvoir échanger collectivement sur ces dossiers. On va continuer ces échanges sur ces dossiers.

**Le vice-président** annonce par ailleurs qu'il va revenir au-devant des élus. Une première réunion de travail avec les élus de la communauté de communes de Marcigny. Cet échange a été bien perçu et apprécié. Elle a permis de mettre en lumière les enjeux. Des temps sont prévus, à la rentrée, avec la communauté de communes Le Grand Charolais et avec la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne.

**Le vice-président** indique qu'il reste à disposition des communautés de communes et des maires pour les accompagner sur les sujets liés à l'urbanisme. Il attire l'attention sur la transmission et les échanges entre les instructeurs et les secrétariats de mairie. C'est important que les dossiers soient transmis de façon rapide. Le dépôt en ligne permet de faciliter les choses et de respecter les délais d'instruction. Certains élus ont fait remonter au vice-président ou au service, des questions sur l'instruction ou les modalités de facturation. On va y revenir. C'est souvent des situations particulières, parfois compliquées. On va y revenir. On va échanger. Sur la facturation, le bureau échangera, on reviendra vers vous. Il est très heureux d'avoir découvert ce travail, cette équipe.

**Corinne Rollin** est ravie que Jean-Claude Ducarre félicite l'équipe. Elle a eu à faire souvent au service. L'instructeur, Aurélie Boulogne, lui dépatouille les dossiers. Sur sa commune, deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont été déposés à l'insu des propriétaires. Madame Boulogne l'a vraiment aidé. Elle a pu prendre contact rapidement avec ces sociétés qui arnaquent les gens. Elle interroge sur la possibilité de ne payer qu'une seule DP sur les trois déposées.

**Jean-Claude Ducarre** remercie Corinne Rollin de son intervention et de son alerte sur des dépôts par des pétitionnaires voyous. Cette alerte est profitable à l'ensemble des collègues. Il invite les élus à être extrêmement vigilants. Pour la question relative à la facturation, c'est complexe. Il propose qu'on n'ouvre pas un débat ce matin. On aura l'occasion d'en parler, le sujet doit faire l'objet d'une réflexion profonde. Une réunion du bureau a lieu à la fin août, à partir de laquelle on fera des propositions et on réfléchira sur les commissions.

**Dominique Lotte** ajoute que s'il y a vraiment des urgences, on peut mettre en place un groupe de travail sur le sujet. On revisitera les commissions le moment venu.

**Jean-Claude Ducarre** ajoute que les sujets qui sont remontés doivent se traiter en direct avec les maires concernés. Il est à leur disposition avec les agents du service. Il ne sent pas d'urgence à le faire immédiatement.

**Dominique Zanetto** pose la question des rendez-vous avec l'ABF qui étaient très utiles pour traiter les dossiers.

**Jean-Claude Ducarre** ne peut pas répondre.

**La directrice** explique que les permanences ont été arrêtées en raison du manque de moyens humains au niveau des services de l'ABF. Elle suggère aux élus d'écrire au préfet pour remobiliser une participation physique de l'ABF.

**Le président** y est favorable.

**Jean-Claude Ducarre** regrette l'absence de moyens au niveau du service de l'ABF.

## Contractualisations

**Gérald Gordat** fait état des informations arrivées ces dernières semaines.

Concernant le contrat **TEA** (Territoires en action), contractualisation avec la Région, un bilan a été réalisé.  
Une revoyure a été actée pour la période 2026-28.

### Les points à retenir :

Il n'y a plus d'enveloppe par territoire, mais **une enveloppe globale à l'échelle régionale de 22 millions d'euros**.  
Les projets éligibles ont été rassemblés en **2 axes** :

| Axes d'intervention                                                                                      | Thématiques éligibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accompagner la transition écologique dans les territoires</b>                                         | <b>Urbanisme durable</b> : requalification qualitative de l'espace public, réhabilitation de friches (espaces vacants et dégradés)<br><b>Infrastructures cyclables</b> inscrites à un schéma cyclable intercommunal a minima :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Conforter les services à la population dans un contexte de transition écologique et démographique</b> | <b>Services à la population éligibles</b> :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Santé</b> : Maison de santé pluriprofessionnelle, centre de soins primaires et espace de soins primaires (MSP/CSP-ESP)</li> <li>- <b>Accueil petite enfance</b> : crèche, micro-crèche, maison d'assistantes maternelles</li> <li>- Structure d'<b>accueil de loisirs sans hébergement</b> :</li> <li>- <b>Tiers-lieux</b></li> <li>- Lieux <b>culturels</b> et <b>socio-culturels</b></li> <li>- <b>Piscines - équipements nautiques</b></li> <li>- <b>Gymnases</b> et équipements sportifs polyvalents</li> <li>- Bâtiments <b>scolaires, périscolaires</b></li> </ul> |

Un **montant maximum de subvention de 400 000 €** sera appliqué par la Région.

Le **taux de financement ne pourra pas dépasser 35 %**.

Les projets devront **répondre aux écoconditions** (les mêmes que précédemment).

Les projets dont l'APD aurait été validé avant le 25 juin 2026 sont inéligibles.

Les projets devront être **au stade résultat de consultation des entreprises au plus tard au 30 juin 2028**.

Les **dispositifs sectoriels** sont privilégiés quand un projet répond aux critères d'un dispositif sectoriel et aux critères du TEA.

Un traitement spécifique sera appliqué aux **piscines** qui pourront cumuler une aide sectorielle au titre des équipements sportifs avec une aide TEA plafonnée à 400 000 €.

**Il est attendu du PETR une liste de projets pour le 30 novembre 2026.**

Cette liste devra comporter **entre 3 et 10 projets qui devront être classés, priorisés, par le territoire** selon des critères que la Région doit nous fournir ultérieurement.

Un comité syndical valant comité de pilotage du TEA devra se réunir avant la date du 30 novembre 2026 pour valider la liste des projets.

**Un avenant portant la liste des projets retenus par la Région** sera signé au printemps 2027.

Il s'agit donc d'identifier des projets nouveaux, pas trop engagés, mais suffisamment.

Il invite ses collègues élus à être suffisamment forts et persuasifs pour faire accepter des projets à la Région et pouvoir ainsi faire bénéficier au territoire de ces 3 projets.

**Le président** invite les élus à proposer des projets au titre du TEA.

**Corinne Rollin** propose l'extension de la maison de santé de Toulon-sur-Arroux.

**La directrice** lui indique que Bertrand Ducroux prendra contact avec elle pour analyser l'éligibilité du projet.

**Gérald Gordat** évoque ensuite le FEDER, avec un redéploiement du dispositif et une enveloppe disponible de 8 millions d'euros à l'échelle régionale.

**Gérald Gordat** évoque enfin le programme LEADER. On est sur la fin de période (2023-2027). 7 dossiers ont été déposés sur la plateforme Europac. 3 projets seront programmés lors de la prochaine réunion du comité de programmation qui aura lieu le 27 août à 9h.

### **Motion pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon**

---

**Le président** fait lecture de la proposition de motion pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon.

*Le PETR du Pays Charolais-Brionnais exprime sa vive préoccupation quant à l'avenir de l'axe ferroviaire **Moulins – Paray-le-Monial – Lyon**, infrastructure indispensable à la mobilité des habitants, au développement économique et à l'attractivité de notre territoire. Cette motion s'appuie sur les motions prises depuis plusieurs années et l'étude pilotée et financée par les intercommunalités concernées en 2023.*

*Le tronçon **Moulins – Paray-le-Monial** ne constitue pas une simple ligne locale. Il est le maillon essentiel d'un axe ferroviaire interrégional reliant l'Auvergne, la Bourgogne-Franche-Comté et la métropole lyonnaise. Il assure notamment la circulation du **TER Lyon–Tours**, l'une des rares liaisons ferroviaires transversales reliant l'est et le centre de la France sans passer par Paris. À ce titre, son rôle dépasse largement les seuls territoires qu'il traverse et participe à la cohésion des réseaux ferroviaires nationaux.*

*Cet axe permet chaque jour à tous les usagers et notamment les salariés, étudiants, apprentis, entreprises et touristes de rejoindre leurs destinations. Il constitue également une liaison stratégique avec les **trains Intercités** au départ de Moulins et représente, pour les habitants du Charolais-Brionnais, de l'ouest de la Saône-et-Loire et des territoires voisins, une **véritable alternative au TGV** pour rejoindre Paris. Dans un contexte où le coût des déplacements devient un enjeu majeur, cette ligne garantit une mobilité ferroviaire financièrement accessible au plus grand nombre et participe pleinement au principe d'égalité entre les territoires.*

*Or, les difficultés d'exploitation constatées depuis plusieurs semaines, liées à la dégradation de l'infrastructure, fragilisent fortement cet axe stratégique. Les limitations de circulation, les retards, les suppressions de trains et la réduction de capacité risquent d'entraîner une **baisse durable de fréquentation qui ne serait que la conséquence directe de la dégradation du service.***

*Face à cette situation, **l'État a pris ses responsabilités** en annonçant sa participation au financement des travaux d'urgence à hauteur de **50 % des 25 millions d'euros** estimés pour ces travaux. Cet engagement exceptionnel traduit la reconnaissance par l'État du caractère stratégique de cette infrastructure. Il est toutefois **conditionné à une décision rapide de la Région Bourgogne-Franche-Comté**, appelée à financer le solde des travaux. Sans cette participation régionale, les crédits de l'État ne pourront être mobilisés et les travaux indispensables ne pourront être engagés.*

*Au-delà de cette première intervention, une seconde phase de régénération complète de la ligne, estimée à **35 millions d'euros**, devra être inscrite dans les futurs programmes d'investissement afin de garantir durablement la sécurité, la fiabilité et le développement de cet axe ferroviaire interrégional.*

*En conséquence, le PETR du Pays Charolais-Brionnais demande à la Région Bourgogne-Franche-Comté de **confirmer sans délai son engagement financier** afin de permettre le lancement immédiat des travaux d'urgence. Il appelle également l'État, les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs à poursuivre ensemble les investissements nécessaires pour assurer la modernisation et la pérennité de cet axe ferroviaire stratégique. **L'État devra notamment maintenir sa participation à hauteur de 50 % pour les futurs travaux de régénération.***

*Le PETR du Pays Charolais-Brionnais rappelle que cette ligne dépasse largement les enjeux locaux. En reliant Lyon à Tours, en assurant des correspondances nationales et en desservant plusieurs régions, elle constitue un maillon essentiel du réseau ferroviaire français. Sa préservation est un enjeu de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique et de transition écologique.*

*Il rappelle également l'engagement conjoint depuis plus de 4 ans avec les autres EPCI du tracé de la branche Paray-Lyon (Ouest Rhodanien et Beaujolais-Pierres-Dorées) et leur financement conjoint de "l'Etude sur le fonctionnement actuel et le potentiel de développement de la ligne TER Paray-le-Monial Lyon" que tous les élus nationaux des deux régions AURA et B-FC ont porté et défendu. Et de l'association du PETR du Pays Charolais-Brionnais au projet de requalification urbaine de la gare de Paray-le-Monial, une des gares les plus fréquentées du département de Saône-et-Loire en raison de son rôle majeur d'étoile ferroviaire desservant Lyon, Dijon et Nevers-Moulins-Clermont.*

*Enfin, il souligne encore le cofinancement conséquent apporté par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour les travaux de rénovation de la branche à voie unique entre Lozanne et Paray-le-Monial en 2017 mais dont les bienfaits en temps de trajet et en cadencement ont été effacés par le gel par la SNCF d'un demi-poste d'aiguilleur à la gare de Lamure-sur-Azergues.*

*Par cette motion, le PETR du Pays Charolais-Brionnais appelle l'ensemble des partenaires à agir rapidement afin que les financements soient définitivement sécurisés et que les **travaux indispensables soient engagés sans délai.***

**Stéphanie Dumoulin** ajoute que les présidents d'intercommunalités ont été réunis à la Région. Le président de la Région s'est engagé à ne pas laisser tomber la ligne de chemin de fer.

**André Accary** indique que tant qu'il n'y a pas d'engagement ferme de la part de la Région, les travaux ne seront pas engagés. Le président de la Région attend les résultats d'une étude. Le calendrier de cette étude ne correspond pas avec l'urgence de la situation. Le combat n'est pas fini. Tant qu'on n'a pas l'engagement de la Région, il faut continuer à se battre.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la motion pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon telle que présentée.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.*

Le président, Dominique LOTTE

La secrétaire de séance, Elisabeth PONSOT